

Noël CRAVETTO (1888-1949)

Natale « Noël » CRAVETTO

Né à Lessolo (Italie), le 23 décembre 1888.

Fils de Pierre Joachim Cravetto, naturalisé français, et d'Anna Targhetta, décédée à Nice le 8 mars 1925.

Frère cadet d'Antonio (1878-1946), entrepreneur à Saïgon, représentant de [Boy-Fermé](#) à Pnom-Penh (ca 1911-1922) ;

d'Adeline dite Émilie (Duvivier, département de Constantine, 28 janvier 1882) mariée à Saïgon, en 1913, avec Étienne Varaine, de la [CCNEO](#), décédée à la fleur de l'âge.

d'Herménégilde Annibale dit Jean (1884) : secrétaire général de la mairie de Saïgon ;

d'Hélène (1887), mariée en 1915 à André-François Alliès, fondé de pouvoir de l'imprimerie Nouvelle ; remariée en 1922 à Justin Prats, capitaine des [Messageries maritimes](#),
et quatre autres.

Engagé volontaire à Tunis pour trois ans (20 janvier 1908).

Employé à la [Société de Levallois-Perret](#) à Saïgon (20 mai 1911).

Sursis d'appel au titre des [Messageries maritimes](#) (15 avril 1915-1^{er} nov. 1916).

5^e R.I.C., Saïgon (15 avril 1916).

3^e RAC France (14 nov. 1916).

Évacué sur ambulance (14 mars 1918).

Permission de 30 jours à Saïgon (1^{er} janvier 1919).

Se retire à Saïgon, 107, rue Paul-Blanchy.

Membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc (10 octobre 1924-9 juin 1926).

Inhumé en 1949 à Saïgon au cimetière de Massiges. Transféré à la sépulture de Laithieu sous le nom de Noël « Cravette ».

N° 83.330. — Déclarations de nationalité insérées au *Bulletin des lois* par application de l'article 9, § 9, du Code civil, modifié par la loi du 22 juillet 1893.
(*Bulletin des lois de la République française*, 1908, p. 2972)

(Mars 1908.)

I

DÉCLARATIONS EN VUE D'ACQUÉRIR LA QUALITÉ DE FRANÇAIS.

.....
100° Le sieur Cravetto (Noël), demeurant à Tunis (Tunisie), avenue de Londres, n° 74, né le 23 décembre 1888 à Lessolo (Italie), d'un père naturalisé Français par décret du 22 octobre 1898.

Déclaration souscrite, le 17 janvier 1908, par la mère veuve, devant le juge de paix du canton nord de Tunis (Tunisie), en vue de renoncer, au profit du susnommé, à la faculté de répudiation prévue par l'article 4, § 2, du décret du 28 février 1899.

AUTOUR DE LA VILLE

A PROPOS
de l'accident d'hier
(*L'Impartial*, 30 novembre 1921, p. 4, col. 1)

Nous recevons la lettre suivante de M. Cravetto que nous nous faisons un devoir de publier :

Saïgon, le 30 novembre 1921.

Monsieur le directeur de *l'Impartial*, Saïgon.

Monsieur le directeur,

Comme lecteur assidu de votre estimable journal, j'ose solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour faire une petite mise au point concernant le Terrible accident d'autos (ainsi le dénomme *l'Opinion*), terrible accident qui, fort heureusement, sur six personnes occupant les deux voitures, n'a pas occasionné une égratignure.

Je ne me trouvais pas dans la C.1327 ainsi que le prétend *l'Opinion*, sur la source de son informateur, certainement d'occasion et qui ferait certainement mieux comme reporter pour la chronique « Chiens écrasés ». Je venais, en effet, de me faire déposer rue Amiral-Page, angle de la rue Pellerin ; je n'ai donc pu présenter des excuses à Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine et n'en aurais pas faites si je m'y étais trouvé, le chauffeur de l'auto gouvernementale étant seul responsable de l'accident, puisqu'en vertu d'un arrêté de Monsieur le maire de la ville de Saïgon paru il y a quelque temps, les voitures qui descendent les rues parallèles à la rue Catinat, ont priorité de passage sur celles qui empruntent les voies coupant cette dernière.

Des témoins prétendent, paraît-il, toujours d'après *l'Opinion*, que la Dodge faisait 30 à 40 km. à l'heure (déjà 10 k.d'écart, chose énorme pour qui fait de l'auto) ; la chose est absolument impossible puisqu'elle venait de me déposer 150 m. plus haut, qu'elle avait eu à traverser la rue Taberd et qu'elle s'apprêtait à couper la rue Lagrandière pour se rendre sur les quais.

Il me semble encore, et certainement nombreuses seront les personnes de mon avis, que si la C.1327 allait à une allure aussi rapide pour la ville, chose impossible comme je le démontre, plus haut, l'accident aurait eu des suites plus graves, la Delage gouvernementale ayant été prise par le travers.

Je ne vois nullement les « graves conséquences », dont parle *l'Opinion*, et qui, paraît-il, ont cloué de stupeur le chauffeur de la Dodge, après l'accident ; seule la Cie d'assurance est intéressée et aura à payer en l'occurrence les dégâts purement matériels occasionnés aux deux voitures par le « terrible accident ».

Avec mes remerciements, veuillez agréer

Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Noël CRAVETTO,
employé de commerce.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1923, p. 3, col. 4)

Un exploit de Nemrods. — Le 18 janvier, parmi nos citoyens les plus sympathiques, ramenaient à Saïgon un des plus beaux trophées de chasse que l'on puisse voir : un tigre superbe, de 180 kg au moins, dont la peau, qui n'était pas abîmée, aurait été enviée et convoitée par bien des amateurs.

Cette bête, un des plus remarquables spécimen de notre faune cochinchinoise, a été abattue le 18 courant à 5 heures sur la route de Phanhiêt à dix kilomètres de ce centre, par M. Noël Cravetto qu'accompagnaient MM. Robert A., Bignault et Selsis.

Nous féliciterons M. Noël Cravetto de son superbe coup de fusil.

À la Société « Saïgon-Sport »

(*L'Impartial*, 18 septembre 1923, p. 8, col. 2)

Le nouveau comité de la société Saïgon-Sport s'est réuni hier soir pour constituer le bureau qui est composé comme suit :

Pré ident : M. Sazie.

Vice présidents : MM. [Gay](#) et Beaumont.

Trésorier : M. Cervoz.

Secrétaire : M. Collin.

Membres : ... [Cravetto N.](#)...

VILLE DE SAIGON

RÉVISION

de la [liste électorale coloniale française](#)

Liste générale des électeurs maintenus pour l'année 1924

(*L'Impartial*, 26 janvier 1924, p. 4, col. 4-5)

Cravetto Noël ; Cravetto Herménégilde Annibal

LÉGISLATIVES

Film du jour

Sa Grande Armée

(*L'Impartial*, 12 mai 1924, p. 8, col. 2)

(*Le Progrès annamite*, 13 mai 1924, p. 1, col. 6)

La crainte du ridicule n'a jamais effrayé Paul Monin*.

Lors de son exhibition au théâtre de Saïgon, le 7 mai dernier, en compagnie de son brillant second, Foray, il envoya de la scène un salut qu'il voulut claironnant, ému et reconnaissant « À sa Grande Armée ».

Cette grande armée était, au vrai, composée d'une quarantaine de forcenés qui criaient comme cent et s'agitaient comme mille, s'évertuant, en cela, à imiter le Proconsul Monin.

Je revois les forces crispées, les bouches tordues vomissant l'injure, les provocations insultantes les gestes de menace de ces énergumènes déchaînés, se leurrant eux-mêmes sur leur nombre et leur force. L'état-major était au complet : les colonels : Petit Boulot, Gay, Cravetto, le général pharmacien, le bredouillant Castaillac ¹, menaient la bacchanale pour terroriser leurs adversaires.

Ce fut horrible et terrifiant !

Le lendemain Babebibabut, ex-jaune d'œuf, publiait dans « le Mensonge » un bulletin de victoire ; « les outreyistes ont la frousse, la terreur règne dans leur camp. Ah ! Monin, quelle peur vous leur faites. »

Le compte rendu était à l'unisson et dans : « Une manifestation triomphale », c'est le titre, on pouvait lire que 1.200, oui 1.200 électeurs pas un de moins ni de plus, avaient acclamé les candidatures de Monin et de Foray. Quant à Ernest Outrey, il n'avait eu pour lui, à la contre-épreuve que six ou sept partisans ».

Pauvre Ernest ! Heureux, trois fois heureux, Monin et Foray !

Monin et sa Grande Armée devaient remporter le 11 mai 1924 une victoire certaine et nous avions peur et nous tremblions — style Babut !

Ah ! quelle impression de force, de courage, de solidité, elle avait aux yeux de Monin cette Grande Armée.

C'est l'armée idéale parfaite, irrésistible grâce à laquelle, ayant conquis la Cochinchine, il allait asservir la France et faire voir au Parlement ce qu'il allait voir.

Que reste-t-il aujourd'hui de ses belles espérances ? Où sont les troupes fidèles, l'état-major asservi ? Tout a fui, tout a disparu, le souffle populaire a éparpillé les valeureuses phalanges et se frottant les yeux, comme Soubise.

« Paul Monin ait, la lanterne à la main,
« J'ai beau chercher : où diable est mon armée
« Elle était pourtant là hier matin
« Me l'a-t-on prise où l'aurais-je égarée »
« Non répond une voix, elle n'a jamais existé. »

[Société des courses de Saïgon](#)
Assemblée générale ordinaire du 4 juillet 1924
(*Saïgon sportif*, 11 juillet 1924)

Étaient présents ;
Cravetto Noël

(Bulletin du [Syndicat des planteurs de caoutchouc](#), 10 octobre 1924-9 juin 1926)

Particuliers

Cravetto, planteur Phnom-Penh.

COCHINCHINE

¹ Maurice Castaillac : fondé de pouvoirs de la [Pharmacie centrale](#).

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1925, p. 4, col. 2)

Chasse au tigre

Hier soir, MM. Cravetto et Rossi, se rendent à Djiring, rencontrèrent sur la route un magnifique tigre royal mesurant de la tête à l'extrémité de la queue trois mètres. M. Cravetto tua la bête net d'une belle Mauser dans la tête.

FAILLITE

AVIS
(*L'Impartial*, 4 mars 1925, p. 2, col. 7)

Le tribunal de commerce de Saïgon a, par jugement rendu le trois mars 1925, déclaré le sieur Noël Cravetto, commerçant ², demeurant à Saïgon, n° 84, rue Testard, en état de faillite, a fixé provisoirement au 1^{er} octobre 1924 la date de la cessation de ses paiements et ordonné l'apposition des scellés sur les meubles, magasins, caisses, portefeuille, effets, livres et papiers dudit.

Ce même jugement a nommé M. Lauthier, juge commissaire, et M. de Puychaumeix, syndic provisoire de cette faillite.

Le Greffier,
F. TILMONT.

AVIS
(*L'Impartial*, 14 mars 1925, p. 7, col. 5)

MM. les créanciers de la faillite de M. Noël CRAVETTO, commerçant à Saïgon, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le mardi 17 mars 1925 à 15 h. 30 au Palais de Justice de Saïgon, salle des Assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire : 1° être consultés sur l'état des créanciers présumés ; 2° entendre le rapport du Syndic provisoire sur l'état apparent de la faillite ; 3° donner leur avis sur la désignation du syndic définitif, et 4° nommer un ou deux contrôleurs.

Le greffier,
F. TILMONT.

Juge-commissaire : M. LAUTHIER.
Syndic : M. de PUYCHAUMEIX.

AVIS
(*L'Impartial*, 1^{er} avril 1925)

Clôture pour insuffisance d'actif.

² Nous ignorons de quel genre de commerce il s'agissait.

Un merveilleux tableau
(*Saigon républicain*, 14 novembre 1925, p. 5, col. 1)

Messieurs Gay et Cravetto, deux des plus sympathiques figures saïgonnaises, sont rentrés de la chasse, ce matin, avec un tableau des mieux garnis.

En cinq jours, ils virent cinq tigres et en tuèrent trois ; pour varier ils rapportèrent également deux beaux cerfs, et ce matin un énorme sanglier s'aperçut qu'il est toujours dangereux de passer trop près d'un bon fusil.

À la vue d'un pareil butin, je gage que, ce soir, le nombre des chasseurs doublera.

Article 4966.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE PNOM-PENH

Présidence de M. Nadaillat, président.

Audience du 28 juin 1927

CAMBODGE. — ÉLECTION DE DOMICILE. — AJOURNEMENT. — ÉLECTION FAITE SANS INDICATION DE PERSONNE DÉTERMINÉE ET D'UNE ADRESSE PRÉCISE. — ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE LA VILLE DÉSIGNÉE. — NULLITÉ DE L'EXPLOIT D'AJOURNEMENT.

Quand l'élection de domicile a été faite dans un certain lieu, sans indication d'une personne déterminée, ni même d'un immeuble, cette élection ne produit que l'attribution de compétence du tribunal du lieu choisi.

En conséquence, l'exploit d'ajournement rédigé en ces termes, et qui n'a été signifié qu'au lieu d'élection du domicile, doit être déclaré nul.

(Banque de l'Indochine c. Cravetto).

Ainsi statué en présence de M. Beaumont, procureur de la République.

LE TRIBUNAL :

Attendu que le sieur Cravetto, dûment appelé, ne comparaît pas, qu'il y a lieu de donner défaut contre lui ;

Attendu que : « Si l'élection de domicile a été faite en un certain lieu sans indication d'une personne déterminée chez laquelle il soit établi..., elle ne produit que... l'attribution de compétence au tribunal du lieu du domicile élu » (Baudry-Lacantinerie, Droit civil, t. I, p. 161) ; que : « Les « significations, demandes et poursuites relatives à l'acte pour l'exécution duquel l'élection de domicile est intervenue », ne peuvent être valablement faites au domicile élu qu'autant que l'élection de domicile a été stipulée chez une personne déterminée ;

Attendu qu'en l'espèce l'assignation a été donnée, à la requête de la Banque de l'Indochine, au sieur Cravetto, demeurant à Pnom-Penh, anciennement quai La-Grandière ; que, dans une [lettre en date du 28 septembre 1926](#), dont copie est jointe au dossier, [adressée de Paris au directeur de la Banque de l'Indochine](#) par ledit sieur Cravetto, ce dernier déclare : « Faire élection de domicile à Pnom-Penh pour toutes les contestations qui pourraient surgir dans l'avenir le confirme et au besoin j'interprète ainsi la clause d'attribution de juridiction qui est inscrite au contrat... » ;

Attendu que, d'une part, l'élection de domicile a été faite sans indication d'une personne déterminée ni même d'un immeuble ; que, d'autre part, l'exploit d'ajournement n'a été signifié qu'au lieu d'élection de domicile ; que cet exploit est donc nul par application, en outre, des art. 59, 61, 68, 73 du Code de procédure civile.

Par ces motifs :

Donne défaut contre le sieur Cravetto.

Au fond :
Déclare nul l'exploit d'ajournement du 14 juin 1927 ;
Déboute en l'état.
(*Tribune des colonies*, 1929, p. 60-61).

Élection à la [chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam](#)
Liste des 194 électeurs français pour l'année 1927
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 août 1927, p. 1010-1015)

	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILE
157	Cravetto, Noël	Planteur.	Haut-Donnai

Le meeting de protestation
des automobilistes
(*Saïgon républicain*, 28 octobre 1927, p. 1, col. 5)

.....
Puis M. Cravetto rappelle à tous ses 3 jours de prison pour excès de vitesse, bien qu'il n'ait jamais eu d'accident de sa vie ni effleuré personne de ses garde-boue.

Saïgon-Paris par automobile
M. Laubinet et son compagnon
M. Noel Cravetto quitteront notre ville cet après-midi à 16 h.
ils comptent couvrir aujourd'hui l'étape Saïgon-Phanthiêt ou Saïgon-Djiring
(*L'Impartial*, 1^{er} mars 1928, p. 1, col. 5)

M. Laubinet, promoteur du raid automobile Saïgon-Paris devait, comme on le sait, quitter notre ville avec ses compagnons mardi dernier.

La défection, au dernier moment de M. Lamperière qui devait participer au raid, obligea M. Laubinet à différer ce départ.

Nous apprenons que M. Noël Cravetto s'est proposé pour remplacer M. Lampérière.

Cet après-midi, à 4 heures, les deux automobilistes, accompagnés d'un mécanicien annamite quitteront Saïgon. Ils comptent couvrir leur première étape aujourd'hui. Ils passeront alors la nuit soit à Phanthiêt, soit à Djiring.

Le départ sera donné en face des Établissements Laurent Gay.

Les vaillants automobilistes tentent leur raid avec une Fiat 10 H.P. modèle 503 ; ils devront parcourir près de 26.000 km.

Cette tentative n'est point dépourvue de hardiesse, et les courageux voyageurs vont au devant de grosses difficultés ; à trois reprises, ils devront entièrement démonter leur voiture, et la transporter par pièces détachées.

Nous devons dire en revanche que, depuis près d'un an, M. Laubinet étudie le trajet, et tous les relais sont minutieusement établis.

Le promoteur de cette intéressante randonnée a donc mis toutes les chances possibles de son côté.

*
* *

La pensée des Saïgonnais suivra les deux intrépides automobilistes parmi les aventures et les péripéties de leur voyage et nous leur souhaitons, au nom du public qui se passionnera pour leur tentative, bonne chance et succès complet.

N.B. : ce raid a connu une importante couverture de presse. Il s'est terminé en Birmanie et les héros sont revenus au Cambodge. Nous abrégeons.

Un grand mariage à Pnom-Penh
(*Saïgon républicain*, 30 juillet 1928, p. 5, col. 6+7)

Le mariage religieux de M^{lle} Lyna Chevin, la fille du directeur du [Grand Hôtel](#) de Pnom-Penh et de M^{me} Chevin, avec M. Florent Chretien, professeur au Collège Sisowath, a été célébré samedi 28 et a revêtu l'éclat d'un événement mondain.

.....
M^{lle} F. Dufan et M. Noël Cravetto ;

Automobile

Une bonne performance
(*L'Impartial*, 11 juin 1929, p. 2, col. 6)

Les automobilistes qui vont à [Dalat](#) se targuent de faire sur les 380 kilomètres qui séparent la station d'altitude l'Annam à Saïgon de bonnes performances:

Jusqu'ici, rares étaient ceux qui avaient pu réussir le trajet en 7 heures.

Un de nos as du volant, que chacun connaît, a établi un véritable record puisque, parti de Dalat à 11 h.40, il est arrivé à Saïgon à 5 heures trente cinq, effectuant ainsi les 380 km. en 6 heures moins cinq minutes. Notre recordman improvisé a crevé une fois et s'est ravitaillé en essence, ce qui porte à 5 heures 25 le temps de marche.

Trois personnes ont contrôlé le départ de Dalat et deux autres ont relevé l'heure de l'arrivée devant le Continental.

Le conducteur pilotait une Chevrolet, dernier modèle.

Un de ses amis ayant émis un doute sur la possibilité de cet exploit, M. Noël Cravetto, tel est le nom du recordman, s'est offert de recommencer à condition qu'il y ait un enjeu assez considérable.

Sa moyenne horaire a été de plus 70 kilomètres.

UNE PERFORMANCE
Dalat-Saïgon en 5 h.45
(*La Dépêche d'Indochine*, mardi 11 juin 1929, p. 2, col. 4, et 12 juin : erratum)

Les amateurs du beau sport automobile apprendront avec satisfaction la nouvelle d'une belle performance à l'actif d'un de nos concitoyens, M. Noël Cravetto.

Parti de Dalat jeudi dernier, à 11 h. 40, sur une torpédo Chevrolet de série, il arrivait à Saïgon à 17 h.55. De cet horaire, il faut retrancher 30 minutes d'arrêt à Phanhiêt pour ravitailler la voiture en essence, huile et eau et pour changer un pneu.

M. Cravetto a donc effectué le parcours Dalat-Saïgon en 5 h. 45. C'est un record, et d'autant plus significatif que la route en montagne est loin d'être facile.

Le contrôle au départ était tenu par MM. Gauthier, Maches, Chanard ; à l'arrivée par MM. Pianelli, directeur de la maison Canavaggio, et Castéri [sic], gérant de l'Hôtel Continental.

Tous nos compliments à M. Noël Cravetto et au sympathique M. Franchini, représentant la firme Chevrolet.

Le record automobile Saïgon-Dalat
(*L'Impartial*, 17 juin 1929, p. 2, col. 5)

Nous avons été les premiers à annoncer, dans le courant de la semaine dernière, que M. Noël Cravetto, conduisant, seul, une Chevrolet 6 cylindres avait établi un record en parcourant les 380 km qui séparent Dalat de Saïgon, en 5 h 55 minutes.

Deux voitures Ford 4 cylindres de la S. C. A. M. A., une torpédo 2 places et une quatre places, ont pris le départ devant le Grand Hôtel pour établir le record dans le sens inverse, à savoir en montée, de Saïgon à Dalat.

La première voiture, dans laquelle avaient pris place MM. Tricon et Geney, prit le départ à 5 heures du matin sous le contrôle de M^e Lacoste, de l'étude de M^e Cocogne, huissier à Saïgon, qui leur remit un chronomètre plombé.

Malgré le mauvais temps et les avaries survenu en cours de route, ce qui retarda d'une heure les automobilistes, la première voiture arriva à Dalat à 11 heures 6 minutes ayant parcouru, en montée, les 380 km du parcours en six heures six minutes.

La seconde Ford prit le départ à 9 h. 45 du matin et arriva devant le Grand Hôtel à 15 h. 45, soit en six heures précises.

Déduction faite des arrêts obligatoires les deux voitures out donc accompli la distance dans le temps remarquable de cinq heures.

Le départ, comme nous le disons plus haut, fut contrôlé à Saïgon par constat d'huissier et à l'arrivée à Dalat par MM. Laurent Gay, Peux, Gauthier, Sarger de Bourgeaud pour la première voiture.

MM. Fangeot [Fangeaux], inspecteur des Forêts, Franceschi, contrôleur principal des Chemins de fer, et Gauthier, directeur du Grand Hôtel, contrôlèrent l'arrivée de la deuxième Ford et donnèrent une attestation en bonne et due forme.

Celte performance remarquable est tout à l'honneur de la Ford qui ajoute un nouveau succès à son palmarès déjà glorieux.

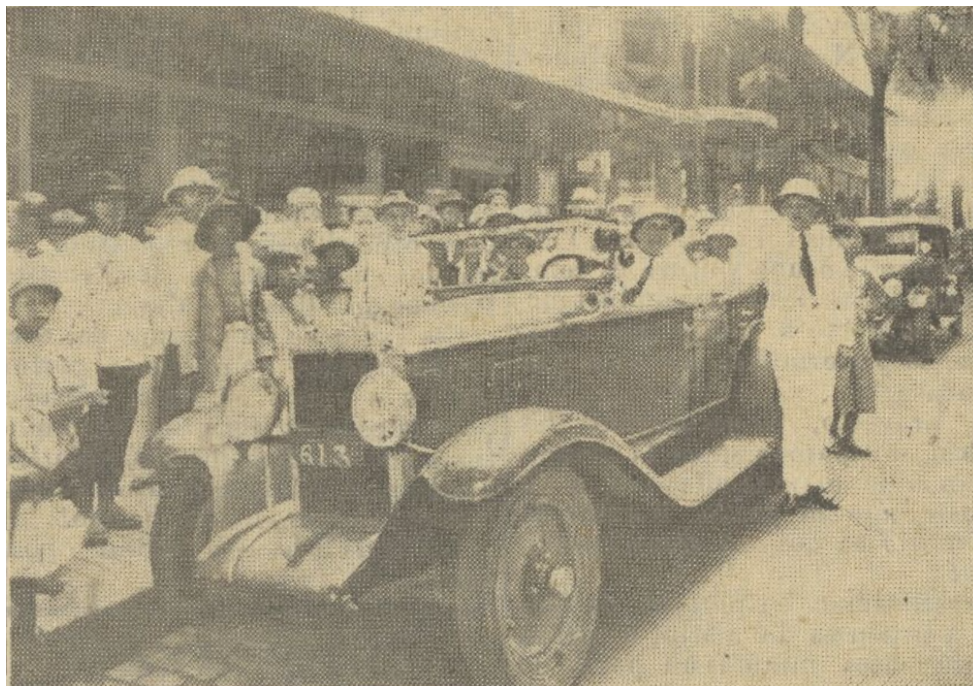
*
* *

Nous croyons savoir que M. Cravetto aurait l'intention de faire mieux encore et qu'il améliorerait son record sur le parcours aller et retour.

LES GRANDS RAIDS AUTOMOBILES

SAIGON-DALAT ET RETOUR EN 11 HEURES 57

(*L'Impartial*, 21 juin 1929, p. 2, col. 5)



M. Noël Cravetto photographié au volant de sa Chevrolet à son arrivée à Saïgon

Tel est le record que vient d'établir dans la journée d'hier, jeudi, M. Noël Cravetto.

Conduisant lui-même sa propre voiture, notre recordman, à bord d'une Chevrolet de série, 6 cylindres, est parti de Saïgon à 5 heures du matin et était de retour à 17 heures moins 3 minutes.

Ce raid a été effectué aussi régulièrement que possible sous le contrôle de M^e Lacoste, de l'étude Cocogne.

C'est l'huissier qui a constaté les numéros des pneus de la voiture, — en cas de crevaison — et qui a donné le signal du départ après avoir remis à l'automobiliste un chronomètre fermé dans une boîte scellée.

M. Noël Cravetto est arrivé à Dalat, malgré les mauvaises conditions atmosphériques, à 10 heures 54, ayant effectué, en montée, 380 kilomètres en cinq heures 54 minutes.

MM. Maës, Roques, Wamvinck, Desanti et William ont contrôlé l'heure que marquait le chronomètre lorsque la Chevrolet est arrivée devant le Grand Hôtel.

Ils ont dressé un procès-verbal après cette constatation, de même qu'ils ont signalé l'heure du départ. M. Cravetto a remis entre les mains de M^e Lacoste à l'arrivée ce constat en bonne et due forme.

Le recordman, sans se reposer et après 21 minutes consacrées au ravitaillement, s'est remis au volant à 11 heures 15 et arrivait tel un bolide devant le Continental-Palace à 4 heures moins trois minutes ayant parcouru la même distance, en descente, sous une pluie torrentielle, en 5 heures 42 minutes.

M^e Lacoste ; M. Franchini, directeur du Garage indochinois ; M. Brégégère, directeur du [Continental](#) ; M. Jean Cravetto, de la mairie, et notre chroniqueur sportif étaient présents à l'arrivée à Saïgon.

M. Noel Cravetto, nullement épuisé, semblait seulement fatigué et, à quelqu'un qui lui demandait comment il pouvait tenir debout après avoir tenu le volant pendant 760 kilomètres, il répondit : « Si vous avez 3.000 piastres à parier, je repars de suite ! »

Cette réponse aussi vive et dépourvue de toute vantardise traduit bien la force de volonté de notre recordman.

Une longue pratique du volant, une endurance physique exceptionnelle, une connaissance approfondie de la route, une voiture dont le moteur pendant 12 heures, tourna à un régime élevé et avec une régularité merveilleuse, voilà ce qui a permis à M. Noël Cravetto d'établir un record semblable. Sans trop nous avancer, nous croyons pouvoir assurer que ce record ne sera pas battu de sitôt.

Vu l'état lamentable de nos routes, les difficultés du parcours, l'effort demandé à une voiture et celui que doit fournir le même conducteur *seul*, tout porte à croire en effet, que cette performance ne sera pas approchée.

M. Cravetto, en parcourant les 780 km. du parcours en 11 heures 36, temps de marche effective, a dû soutenir une moyenne horaire de 65 km. 517, ce qui est quasi prodigieux !

Le recordman, en partant de Saïgon à 5 heures du matin, a perdu six précieuses minutes au pont de Binh-Loi, en attendant le passage d'un train de marchandises. Inutile de signaler les animaux innombrables qui se promènent en liberté sur la route, les charrettes à bœufs, etc., etc., furent autant d'obstacles qui retardèrent M. Cravetto.

Nous rappelons que c'est M. Cravetto qui, le premier, il y a de cela une dizaine de jours, a imaginé cette lutte au record Saïgon-Dalat, en réussissant en descente, arrêts compris, 6 heures moins 5.

La Chevrolet est la même qui a déjà effectué le parcours il y a une quinzaine de jours, et M^e Lacoste avait également relevé le numéro du moteur au départ de Saïgon.

« Pourquoi j'ai accompli mon raid »
(*L'Impartial*, 22 juin 1929, p. 2, col. 4)

M. Noël Cravetto nous fait parvenir la lettre que nous publions ci-dessous pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à entreprendre le raid qu'il a effectué avec succès jeudi dernier, et au sujet duquel nous avons donné, dans notre numéro d'hier, tous les détails.

J'eus la curiosité, il y a une quinzaine de jours, après avoir passé quelques temps à Dalat, de tenter sur une « Chevrolet Six » strictement de série et nullement préparée, d'établir un record sur le parcours retour.

Je fus satisfait de mon essai puisque je revins de Dalat, malgré tous les incidents de route, en 5 heures 55.

D'aucuns criaient à la folie et au suicide ; d'autres, plus sceptiques et plus nombreux, me traitaient de fumiste.

Je souris en écoutant les premiers ; je mis les seconds au pied du mur. Quelques jours après, un garage de la place [la SCAMA] qui représente une marque excellente [Ford] eut à cœur de faire mieux et prépara minutieusement deux voitures qui partirent dimanche passé (Je me suis même laissé dire que l'une de ces voitures, descendit de Pnompenh, spécialement pour cette épreuve parce que mieux réussie que toutes celles qui circulent, elle allait nettement plus vite.)

La première partie eut maints ennuis et n'arriva en vue de Dalat que sur trois pattes ; je ne veux pas dire sur 3 cylindres, mais sur 3 roues ; elle eut la fantaisie d'en perdre une à l'entrée de Dalat et n'arriva donc pas au contrôle. La deuxième fit mieux et accomplit le trajet en 6 heures.

D'après les quatre conducteurs, le trajet effectif fut accompli en 5 heures, ceci, bien entendu, sous aucun contrôle.

Il me semble cependant qu'ayant établi un record Dalat-Saïgon l'une des deux voitures au moins aurait pu essayer de le battre, en descente. Il y avait à bord de chaque voiture deux conducteurs ; la chose était donc très possible; et cependant rien ne fut tenté.

Avant hier, piqué au jeu, et voulant prouver que l'on pouvait effectuer le trajet aller et retour seul, je partis, régulièrement contrôlé, à 5 heures du matin et arrivai à Dalat, à 10 h. 54 sur mes quatre pattes.

J'en repartis à 11 h. 15. pour arriver à Saïgon, encore régulièrement contrôlé et toujours sur mes quatre pattes, à 16 h. 57.

J'accomplis donc le trajet A-R en 11 heures 57 minutes, après un arrêt de 21 minutes à Dalat et les multiples incidents de route. Ceci est tout à l'honneur de la « Chevrolet » qui, sans une défaillance, tourna pendant plus de 11 heures à plein régime et est aujourd'hui plus silencieuse qu'au départ.

Essentiellement sportif avant tout, j'applaudirai avec joie lorsqu'une personne, quelle qu'elle soit, aura battu mon record.

Noël CRAVETTO

TOUJOURS PLUS VITE

N. Noël Cravetto, au cours d'une nouvelle tentative,
parcourt 752 km en 11 h. 07

Il est arrêté à 8 km. de Saïgon
son réservoir ayant crevé
(*L'Impartial*, 1^{er} juillet 1929, p. 1, col. 7)

M. Noël Cravetto n'est point Breton mais il n'en est pas moins tenace pour cela.

Étant descendu de Dalat en automobile, il y a de cela environ un mois, en un temps relativement assez bref, notre recordman, seul, ne l'oublions pas, voulut faire mieux encore. Il partit un beau matin de Saïgon et il nous revenait dans le courant de l'après midi ayant parcouru les 760 kilomètres du parcours dans le temps excellent de 11 h. 57 minutes.

Le dimanche suivant deux de nos sympathiques sportsmen conduisant l'un à l'aller et l'autre au retour battirent — sans le battre — le record de M. Cravetto de 23 minutes.

MM. Geney et Tricon ont accompli un exploit remarquable, nous nous plaignons à le reconnaître, mais qui n'a rien de commun avec celui de leur prédécesseur.

Si l'on pense une minute à toute la force de volonté à toute la maîtrise de soi-même et à l'endurance formidable qu'un seul homme doit fournir pour effectuer un trajet aussi long et aussi pénible, l'on comprend alors ce que veut dire conduire seul pendant onze heures !

Malgré le mauvais temps et les routes épouvantables — ce mot n'est pas trop fort —, M. Cravetto voulut, pour la dernière fois, essayer de faire mieux.

Avec cette même voiture qui a déjà effectué deux fois la course Saïgon Dalat, il prit le départ samedi matin, à 5 h. 10 sous le contrôle de M^e Lacoste.

À cinq heures 33, c'est-à-dire 23 minutes après, il était à Biênhoà et arriva à Phanhiêt en 2 h. 30.

À 52 km. de Dalat, au passage d'un cassis, sa voiture fit un violent dérapage et tomba dans un fossé. Il lui fallut 15 minutes pour trouver des coolies et remettre sa voiture sur la chaussée.

Le parcours Saïgon Dalat — 380 kilomètres — fut effectué, malgré ce contre-temps, en 5 heures 39 minutes.

Après le contrôle et le ravitaillement, huit minutes en tout, M. Cravetto reprit le volant de sa Chevrolet et, à 10 heures 57, il partait pour Saïgon.

Il poursuivit sa route ; Phanthiêt, Biênhoà furent traversés à une allure de record.

Mais, avant le pont de Binh-Loi, à huit kilomètres à peine du but, M. Cravetto alors qu'il marchait à plus de 110 kilomètres à l'heure, vit sa voiture ralentir brutalement et malgré que le champignon fut poussé à bloc l'automobile finit par s'arrêter.

Était ce la panne ?

L'homme le plus vite sur les 760 kilomètres de Saïgon-Dalat et retour descendit de son siège, regarda le moteur, mais ne remarqua rien d'anormal.

Au bout de quelques minutes survint une voiture De Dion-Bouton C. 8260 conduite par M. Lagarde.

Celui-ci fit remarquer à M. Cravetto que son réservoir d'essence arrière était crevé, le bouchon de vidange emporté. Plus une goutte d'essence. Que faire ?

L'automobiliste fit constater quelle heure il était exactement.

Le chronomètre marquait 4 heures 17 minutes.

Voyant tous ses efforts inutiles, prenant place, la rage au cœur, dans la De Dion-Bouton, M. Cravetto se décida de rentrer à Saïgon.

Il arriva devant le Continental à l'heure exacte à laquelle MM. Geney et Tricon avaient terminé leur raid.

M. Fraissard, ingénieur, chef du Service du contrôle des automobiles, M^e Lacoste, M. Debraix, de la Compagnie franco-asiatique, M. Franchini, directeur des Garages Indochinois ; M. Jean Cravetto, notre chroniqueur sportif, et bon nombre d'amis étaient présents.

M^e Lacoste se fit remettre les constats de Dalat, et s'en fut immédiatement contrôler si la voiture était à l'endroit indiqué.

Le record peut-être considéré comme battu, et ce n'est pas pour une bagatelle de 8 kilomètres, alors que 752 ont été franchis, que l'on doit refuser à M. Cravetto le titre de recordman du parcours Saïgon-Dalat, puisque la distance a été parcourue à l'allure formidable de 68 kilomètres 467 de moyenne horaire.

L'automobiliste nous a déclaré que c'est une véritable folie que de tenter à l'heure actuelle d'établir un nouveau record. Les routes sont dans un état lamentable, les deux ponts en bois sur la route de Phanthiêt presque infranchissables et à la frontière d'Annam, on trouve une route où les trous forment de véritables cuvettes.

Pour accomplir cette merveilleuse performance, M. Cravetto avait eu soin de se procurer de l'huile et de l'essence Shell.

L'A. C. C. nous communique d'ailleurs à ce sujet la note suivante :

.....

Échos

(Le Merle mandarin, 25 mai 1930, p. 2, col. 6)

Séance cinématographique

Un avocat défenseur du barreau de Saïgon a été giflé au Continental par M. Cravetto. Le Parquet a été saisi.

Cet avocat n'est autre que l'inénarrable Regnier, arbitre des élégances, Petrone du barreau saïgonnais. Il a tout de la gueule d'un pitre ; lorsqu'il reçoit une gifle sur la joue droite, il tend la gauche.

Avant de se faire avocat, comme dit Gavroche, il faisait dans la pâtisserie— les tartes ça l'connaît —. Nous irons voir plaider ce bouffon débraillé. Quelle explosion de fou rire !...

Un pari Citroën-Chevrolet
(*L'Impartial*, 25 juillet 1930, p. 1, col. 4)

Nul n'a oublié les derniers raids ou courses Saïgon Dalat qui ont eu lieu l'année dernière.

M. Noel Cravetto, seul, sur Chevrolet, établit un vrai record et M. Tricon et un de ses amis réussirent sur le même parcours, en conduisant à deux, un temps aussi prodigieux.

Le bruit court qu'il est question d'une course Citroën-Chevrolet.

M. Noël Cravetto, le pilote habituel de la voiture américaine, se fait fort de battre tout conducteur d'une nouvelle Citroën C. 6 sur le parcours Bien-hoa Giaray ou tout autre parcours.

L'enjeu sera-t-il assez alléchant pour nous permettre d'assister à ce match automobile franco-américain ?

La nouvelle C 6 .qu'on nous dit être une voiture en tous point parfaite triomphera-t-elle de la puissante et souple voiture d'Outre-Atlantique?

Faites vos jeux. .

Amicale cochinchinoise des anciens combattants
(*Dépêche d'Indochine*, 9 mai 1931, p. 9, col. 1)
(*Courrier de Saïgon*, 17 septembre 1931, p. 3)

Cartes à retirer l'Office colonial de Saïgon

Cravetto Noël

Sus aux tigres
(*Le Populaire d'Indochine*, 20 février 1932, p. 3, col. 4)
[dernière mention Noël Cravetto]

Un Saïgonnais bien connu, M. Cravetto vient de réaliser un exploit cynégétique vraiment sans précédent.

Parti voici une vingtaine de jours en compagnie de M. H. Robert, il est revenu des régions de Banméthuot avec sept peaux de tigres.

Sept peaux qui contenaient évidemment, il y a à peine une ou deux semaines les corps souples et nerveux de sept rois de la jungle.

M. Cravetto n'en est pas à son coup d'essai.

Disons de suite que, favorisé par une chance de mari heureux, notre hardi chasseur n'a eu jusqu'ici que des coups de maître.

Car le tout n'est pas de se mettre en campagne avec tout un arsenal d'armes et de vivres. Il faut connaître son terrain de chasse, les habitudes de messire Tigre et évidemment, savoir cependant mettre à trente pas une balle dans une pomme. Et par dessus tout cela, il faut avoir la chance de voir du tigre à bonne portée.

Car tuer un tigre qui dévore un appât lorsque l'on est juché sur un mirador est à la portée du moindre chasseur patient.

Le principal, répétons-nous, est d'avoir de la chance.
Mais souhaitons donc à M. Cravetto de voir beaucoup d'autres tigres. Nous sommes certains qu'il les tuera.

ECHOS & NOUVELLES
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1932, p. 1, col. 4)

Un Saïgonnais bien connu, M. Cravetto, vient de réaliser un exploit cynégétique vraiment sans précédent. Après vingt jours de chasse, il est revenu des régions de Banméthuot avec sept peaux de tigres.

Lundi à la Correctionnelle
(*Le Courrier de Saïgon*, 26 novembre 1932, p. 2, col. 6)

Le tribunal correctionnel se réunira lundi. Les affaires suivantes sont inscrites à son rôle :

M. Rossi, pour escroquerie de 400 piastres au préjudice de M^e Lalung-Bonnaire,
[M. Cravetto Noël, défaut de déclaration de changement de voiture.](#)

M. Raymond Guelin, blessures par imprudence sur la personne de la nommée Nguyễn thi Nhung.

M. Taupin Charles, blessures par imprudence sur la personne de MM. Guillot et Chauchon et de M. Varkhat.

M. Tran van Lo Paul, prêt d'armes à un indigène, M. Nguyễn van lan, détention d'armes sans autorisation, MM. Nguyen van Cuong et Vanandrue, délit de chasse sans permis.

Plusieurs Bengalis, les nommés Moha-beh Anni, Ha Hassent Khan, Shaldar, Ranzam, Abdul, Hakin et Nyr Ahmed seront poursuivis pour coups et blessures.

Excès de vitesse
(*Dépêche d'Indochine*, 21 février 1933)

Obsèques René Tellier
(*L'Impartial*, 29 janvier 1934, p. 8, col. 1)

Noël Cravetto

(*L'Impartial*, 2 février 1934)

Le Dr Biaille de L. et Noël Cravetto transportent M. de Saint-Pol à l'hôpital Grall dans un état grave

(*Bulletin administratif de l'Annam*, novembre 1941, p. 3019)

Une modération de vingt sept piastres soixante-six cents (27 \$ 66) au titre de l'impôt foncier rural européen est accordée à M. **Cravetto**, inscrit au rôle primitif dudit impôt de la province du Haut-Donnai de l'exercice 1941 — cote n° 12.

Ce dégrèvement se répartit comme suit :

Budget Local de l'Annam : 24\$70

Budget Provincial du Haut-Donnai : 2.96

LISTES DES ELECTEURS

Protectorat de l'Annam

CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE

Liste des électeurs français pour l'année 1943

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

2^e partie. — Électeurs représentant l'agriculture

24 Cravetto Noël Planteur Djiring

28 mai 1943

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1933, p. 1198)

Article premier. — M. Cravetto Noël, planteur de nationalité française, domicilié à Caoquouil (Djiring), est autorisé à détenir et à utiliser, dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 février 1939 un poste récepteur de radiodiffusion de la 2^e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Droit d'usage : 8 \$ 00

Emplacement du poste : Village de Caoquouil à Djiring.

Nom du fournisseur (ou du dernier détenteur) :

Etablissement Jean Cambay à Saïgon

Marque et n° mle de l'appareil : Phono C-122 N. 100.

Nombre de lampes : Six

Art. 2,— Le bénéficiaire devra aviser par écrit le Résident Supérieur en Annam des changements d'emplacement éventuels du poste. Il devra également l'aviser sans délai, en cas de cession du poste à un tiers, et dans ce dernier cas, fournir le nom et l'adresse du nouveau détenteur.
